

## L'ÉVÉNEMENT

**FDSEA** → Répondant à l'invitation de la FDSEA du Loiret, les parlementaires du département sont venus s'informer des attentes de la profession face à une réforme de la Politique Agricole Commune et d'une conditionnalité des aides d'une complexité sans égal.

## La FDSEA alerte les parlementaires sur la sur-administration française de la Réforme de la PAC

**C**'est avec stupeur, que les Députés et Sénateurs du Loiret ont découvert les conditions de sur-administration inadmissible avec laquelle le Ministère de l'Agriculture mettait en musique la Réforme de la Politique Agricole Commune.

Vendredi 28 janvier, la FDSEA avait convié les élus du département à venir s'informer des dégâts induits par une Administration voulant "laver plus blanc que blanc". Les députés Antoine Carré, Serge Grouard, Jean-Louis Bernard, Jean Paul Charié et les Sénateurs Eric Dolige et Jean-Pierre Sueur qui avaient répondu à l'invitation du syndicat majoritaire ont, à cette occasion, découvert les incohérences du système.



### Une loi de modernisation sociale porteuse d'espoir.....

Alors qu'une loi de modernisation sociale est prévue pour une mise en application en 2006, la Réforme de la PAC voit, jour après jour, avant même que sa mesure phare, le découplage des aides soit mise en application, ses incohérences se faire de plus en plus fortes. "Le découplage des aides va plonger certains cantons dans la désertification" a souligné Philippe Galloo, Président de la Section Grandes Cultures, et "notre métier, notre passion, nous voulons continuer à pouvoir en

vivre. Même s'il vous sera difficile d'agir sur les termes de la Réforme, vous devez par l'intermédiaire de la loi de modernisation simplifier le dispositif et alléger les charges qui pèsent sur nos entreprises" a poursuivi Anne Mercier-Beulin, Vice-Présidente de la FDSEA.

Pour Michel Masson, Président de la FDSEA, "il faut stopper cette usine à gaz que le Ministère de l'Agriculture est en train de monter. La période de référence pour l'attribution des droits à produire doit se rapprocher le plus possible de la date de mise en place effective du découplage des aides". La FNSEA demande par ailleurs que cette période soit

fixée soit à 2004 ou à 2005. Sur le plan juridique, d'énormes incertitudes perdurent. Michel Masson a tenu à alerter les parlementaires sur la nécessité pour un cédant de conserver 30 ares afin d'assurer le bon transfert des droits à son successeur. "Si ce système aberrant n'est pas stoppé au plus tôt, 10 à 15 % des exploitants pourraient se réveiller le 16 mai 2006 au matin sans droits" a prévenu Michel Masson.

"Il nous sera difficile de revenir sur la philosophie de la réforme, mais nous devons mettre un terme à ce carcan administratif" a conclu le Sénateur Jean Pierre Sueur.

### Une conditionnalité n'offre pas droit à l'erreur.....

Jean Daudin, Secrétaire Général de la FDSEA, a tenu à alerter les parlementaires sur l'impossibilité des agriculteurs à répondre aux critères de la conditionnalité "Etre contrôlé, c'est déjà avoir une pénalité" a-t-il résumé.

"L'agriculture n'est pas une science exacte, le ministère de l'agriculture ne doit pas l'oublier" a complété Philippe Galloo.

Reprenant les inquiétudes agriculteurs, Michel Masson a fait savoir aux parlementaires qu'ils souffraient d'un ras-le-bol général en ce qui concerne les contrôles. "Il faut passer les livrets de la conditionnalité que les agriculteurs ont reçu comme cadeaux de Noël à la broyeuse et mettre un système simple de contrôle en place, c'est ce que nous irons expliquer aux autorités le 4 février", a martelé Michel Masson.

"Une fois de plus, c'est la mise en place du dispositif qui pose problème. On nous présente, sans cesse, les nouvelles modalités comme des simplifications alors que nous allons vers une sur-administration croissante" a admis Serge Grouard.

Antoine Carré a tenu à réagir en rejetant fermement les règles définies par les livrets de la conditionnalité : "les agriculteurs se doivent de refuser les livrets de la conditionnalité".

La loi de modernisation prévue pour 2006 reste pour Michel Masson, la seule porte de sortie à ce bric à brac : " Cette loi doit mettre un terme à la sur-administration et alléger les charges qui pèsent sur nos entreprises, sans quoi nous ne pourrions pas rester compétitifs face aux autres pays de l'Union Européenne et beaucoup d'agriculteurs feront alors le choix d'arrêter le métier pour aller trouver du travail ailleurs. Cette loi doit également asséoir l'agriculture française dans le 21ème siècle. La production alimentaire, la nourriture pour nos animaux et les débouchés non alimentaires comme les biocarburants et la biochimie doivent être les piliers de l'agriculture de demain".

Un message entendu par les parlementaires qui agiront dans ce sens lors de l'examen et le vote de la loi prévue cette année.

### A-19 : Le dossier sur la bonne route...

Eric Dolige a profité de cette occasion pour faire un point sur la situation d'avancement de l'autoroute A-19 qui doit rallier Courtenay à Artenay.

Le concessionnaire sera officiellement nommé en février et le Conseil Général travaille d'arrache-pied avec l'Etat, la DDAF et la DRAC, pour faire avancer le dossier. Le foncier reste un élément primordial du dossier. Le financement des actions portant sur les 18 000 ha correspondant à l'autoroute sera pris en charge par le concessionnaire alors que le Conseil Général financera les travaux connexes à l'autoroute qui porte sur 12 000 ha. Ces financements induisent le remboursement des zones traversées.

" Nous allons par ailleurs désigner rapidement sept commissions foncières intercommunales afin de gérer ce dossier et nous organiserons rapidement des réunions d'arrondissements sur ce dossier avec les représentants de l'Etat, la FDSEA, la Chambre d'Agriculture et le concessionnaire. Il n'y a pas un jour où nous ne travaillions sur le dossier" a conclu Eric Dolige

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec la FDSEA au 02 38 71 91 40 ou sur son site Internet : [www.fdsea45.fr](http://www.fdsea45.fr)



Rédacteur : Chantalre Gérard